

## Dépôt en ligne de l'OEB

### Document LISEZ-MOI

Version 5.05, Build 5.0.5.94

Dernière mise à jour : 02/10/2012

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Qu'est-ce que le logiciel de dépôt en ligne (OLF) ?</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Matériel et logiciels nécessaires</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Installation et configuration</b>	<b>3</b>
3.1	Installation .....	3
3.2	Désinstallation .....	3
3.3	Instructions supplémentaires pour la désinstallation manuelle (nettoyage) .....	3
3.4	Mise à jour d'une version plus ancienne .....	4
<b>4</b>	<b>Aide</b>	<b>4</b>
4.1	Aide en ligne .....	4
4.2	Soutien aux utilisateurs de l'OEB .....	4
<b>5</b>	<b>Quoi de neuf dans la nouvelle version ?</b>	<b>5</b>
5.1	5.05 (SP5) .....	5
5.2	5.05 (SP4) .....	6
5.3	5.00 SP3 .....	6
5.4	5.00 SP2 .....	8
5.5	5.00 .....	8
<b>6</b>	<b>Problèmes connus, limitations</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>Interface avec les systèmes de gestion de brevets</b>	<b>9</b>

## 1 Qu'est-ce que le logiciel de dépôt en ligne (OLF) ?

Le dépôt en ligne (OLF) vous permet de déposer, sous forme électronique, des demandes de brevet, puis des pièces à verser au dossier, via une connexion internet sécurisée. Ceci présente comme gros avantage de pouvoir recevoir immédiatement le récépissé. Le récépissé comprend le numéro de la demande ainsi que la date et l'heure de réception de la demande.

### Le logiciel de dépôt en ligne permet de déposer :

- ◆ des formulaires de demande de brevet européen (formulaire 1001) auprès des offices de dépôt des Etats membres de l'OEB pour lesquels le dépôt en ligne est activé
- ◆ des formulaires d'entrée dans la phase régionale (formulaire 1200) et des pièces ultérieures (formulaire 1038) auprès de l'OEB
- ◆ des demandes PCT auprès de l'OEB et de l'OMPI (RO/BI) et auprès des offices récepteurs des Etats membres de l'OEB pour lesquels le dépôt en ligne est activé (formulaire RO/101)
- ◆ des demandes nationales auprès des offices nationaux des Etats membres de l'OEB pour lesquels le dépôt en ligne est activé (facultatif). Les modules d'extension (plug-ins) nécessaires sont définis, fournis et mis à jour par les offices nationaux. Voir [www.epo.org](http://www.epo.org) pour une liste des offices participants et des procédures prises en charge
- ◆ des documents concernant des procédures d'opposition et de recours, ainsi que concernant des procédures de révocation et de limitation (formulaire EP(Oppo) et 1038), auprès de l'Office européen des brevets

## 2 Matériel et logiciels nécessaires

Le logiciel d'OLF fonctionne seulement sur des ordinateurs avec les systèmes d'exploitation Windows 32-bits.

### L'OLF nécessite les composants suivants :

- ◆ Intel Pentium 4 (ou équivalent) 2,4 GHz
- ◆ 2 Go de mémoire vive (selon le système d'exploitation)
- ◆ 4 Go d'espace disque disponible
- ◆ Lecteur de cartes à puce au port USB, p.ex. GemPC Twin

### Systèmes d'exploitation pris en charge pour installer le logiciel du dépôt en ligne (client, serveur ou version autonome) :

- ◆ Microsoft Windows XP (SP3), versions 32 bits et 64 bits
- ◆ Microsoft Windows 2003 Server (SP3), versions 32 bits et 64 bits
- ◆ Microsoft Windows Vista (SP2), versions 32 bits et 64 bits
- ◆ Microsoft Windows 7 (SP1), versions 32 bits et 64 bits
- ◆ Microsoft Windows 2008 Server, version 32 bits
- ◆ Microsoft Windows 2008 R2 Server, version 64 bits

### Police Arial Unicode

La police de caractères MS Arial Unicode doit être présente sur l'ordinateur où fonctionne le logiciel de dépôt en ligne. Cette police de caractères peut être installée soit à partir de la suite Microsoft Office (cf. répertoires des polices de caractères), soit séparément (pour plus d'informations, cf. [www.ascendercorp.com](http://www.ascendercorp.com)).

## 3 Installation et configuration

Passer au point 3.4 s'il s'agit de mettre à jour une configuration existante.

### 3.1 Installation

**Pour installer l'OLF :**

- Insérer le cédérom d'installation dans le lecteur de CD
- A partir du menu d'installation qui apparaît, installer les éléments suivants :
  - Pilote du lecteur de carte à puce Gemplus
  - Gemalto Classic Client 6.1
  - Adobe Acrobat Reader 10.1 ou supérieur
  - Version 5.0 du logiciel de dépôt en ligne
  - PatXML 1.3.5 (facultatif)
  - Amyuni PDF converter 4.50 (facultatif)
- Si le menu d'installation n'apparaît pas, ouvrir le cédérom dans l'explorateur Windows, puis cliquer sur **superinstaller.exe**.

### 3.2 Désinstallation

**Pour supprimer le logiciel de l'ordinateur :**

- Ouvrir le **panneau de configuration** de Windows.
- Aller sur **Programmes > Programmes et fonctionnalités > Désinstaller ou modifier un programme**. (Windows 7 et Windows Vista) ou **Ajouter ou supprimer des programmes > Modifier ou supprimer des programmes** (Windows XP).
- Sélectionner **Online Filing 5.0** dans la liste d'applications pouvant être désinstallées par Windows.
- Cliquer sur le bouton **Désinstaller/Modifier** (Windows 7 et Windows Vista) ou **Modifier/Supprimer** (Windows XP) pour désinstaller l'OLF. Si la routine de désinstallation pose des difficultés, se reporter au point suivant pour effectuer une désinstallation manuelle.

Les autres logiciels faisant partie de l'ensemble (bibliothèques GemSAFE, Acrobat Reader, convertisseur Amyuni PDF etc.) doivent être désinstallés de la même façon.

### 3.3 Instructions supplémentaires pour la désinstallation manuelle (nettoyage)

- Dans le registre Windows, effacer la clé **EasyTeam** avec tout ce qu'elle contient.
- Effacer les clés du registre liées à **MClient.exe**.
- Effacer le fichier **%WIN%\System32\GDS32.DLL**.

### 3.4 Mise à jour d'une version plus ancienne

Il n'est pas possible de mettre à jour des versions plus anciennes que 5.04 (build 5.0.4.079 ou supérieur).

- Lancez le fichier d'installation pour OLF 5.0.5 (**OLF505.exe**). L'ensemble complet d'installation sera disponible pour téléchargement à partir de Novembre/Décembre 2012.
- Sélectionnez **Modifier**.

Indication pour l'installation des mises à jour, correctifs et patches : il est vivement conseillé aux utilisateurs de se renseigner systématiquement, en consultant le site [www.epo.org](http://www.epo.org). Si la fonction de mise à jour automatique est activée, des invitations à télécharger et à installer ces composants sont générées automatiquement, dans la plupart des cas. Cependant, il peut arriver que l'OEB s'abstienne, pour des raisons techniques, de proposer ces éléments du logiciel via la fonction LiveUpdate. Nous recommandons aux utilisateurs qui souhaitent être automatiquement informés de toutes les mises à jour, correctifs et patches pour l'OLF de s'abonner au fil RSS ou de voir le site Internet [www.epo.org](http://www.epo.org) sous **Demander un brevet > Services en ligne > Dépôt en ligne > Télécharger le logiciel de dépôt en ligne auprès de l'OEB**.

## 4 Aide

### 4.1 Aide en ligne

Le cédérom renferme un mode d'emploi, avec une aide détaillée dans le classeur "Manuals". Le manuel d'utilisation le plus récent est également accessible pour téléchargement depuis le site <http://www.epo.org/>. A noter que certaines captures d'écrans peuvent être légèrement différentes des écrans de l'interface.

### 4.2 Soutien aux utilisateurs de l'OEB

**Voici les coordonnées de l'équipe du soutien aux utilisateurs de l'OEB :**

e-mail: [support@epo.org](mailto:support@epo.org)  
Tel.: +31 (0)70 340 4500  
Fax: +31 (0)70 340 4600

**Adresse postale :**

Soutien aux utilisateurs de l'OEB  
Office européen des brevets  
Patentlaan 2  
NL-2280 HV Rijswijk  
Pays-Bas

**Dans toute communication avec le service soutien des utilisateurs de l'OEB, veuillez indiquer les renseignements suivants :**

- ◆ Le numéro de "build" du composant (se référer à **Aide > À propos du dépôt en ligne**) dans le gestionnaire de fichiers)
- ◆ Votre nom, adresse, courriel et numéro de téléphone
- ◆ Votre configuration matérielle et logicielle
- ◆ Une description du problème et des circonstances de son apparition.

## 5 Quoi de neuf dans la nouvelle version ?

### 5.1 5.05 (SP5)

#### Gestionnaire de serveur :

- ◆ la base de données peut être déplacée vers un emplacement autre que l'emplacement par défaut (migration des données) ;
- ◆ installations en mode autonome uniquement : la mise à jour convertit tous les processus en services Windows.

#### PCT/RO/101 :

- ◆ la mise à jour PCT-SAFE du 1er juillet 2012 (version 3.5.000.231) est disponible dans le client eOLF ;
- ◆ la titularité électronique dans ePCT est prise en charge durant la signature.

#### Améliorations techniques et mises à jour logicielles :

- ◆ Toutes les procédures
  - Build mis à jour pour l'ensemble des procédures (5.0.5.094).
- ◆ Procédures EP
  - Les Antilles néerlandaises (AN) ne sont plus valables comme Pays et/ou Domicile et/ou Nationalité. De nouveaux codes de territoire sont disponibles : Curaçao (CW), Saint-Martin (SX), Bonaire, Saint-Eustache et Saba (BQ) ;
  - les coordonnées bancaires pouvant être sélectionnées lorsque le virement bancaire est choisi comme modalité de paiement ont été mises à jour ;
  - la référence utilisateur figure sur tous les formulaires générés par le client eOLF.
- ◆ EP(1001E2K)
  - La "Renonciation de l'inventeur – règle 19(3) CBE" signée et la "Renonciation de l'inventeur – règle 20(1) CBE" signée peuvent être jointes dans les Documents supplémentaires ;
  - le code de taxe 501 ne peut être sélectionné que si le code de taxe 001 est sélectionné ;
  - le code de taxe 015e ne peut être sélectionné que si le code de taxe 015 est sélectionné.
- ◆ EP(1200E2K)
  - Le code de taxe 520 ne peut être sélectionné que si le code de taxe 020 est sélectionné ;
  - le code de taxe 015e ne peut être sélectionné que si le code de taxe 015 est sélectionné.
- ◆ EP(1038)
  - Ajout de nouvelles catégories de procédures.
- ◆ EP(OPPO)
  - Lorsqu'une prorogation portant le délai total à plus de six mois est demandée, il est obligatoire de fournir des motifs qui expliquent de manière convaincante pourquoi il est impossible de répondre dans le délai fixé antérieurement.
- ◆ DE2007
  - Le nombre de revendications est désormais obligatoire dans DE2007 ;
  - lorsque l'option "Erfinder ist/sind Arbeitnehmer;" est cochée pour un inventeur (Erfinder) : le texte "Erfinder ist/sind Arbeitnehmer" devrait être visible dans le PDF ;
  - lorsque l'option "ist auch Erfinder" est cochée pour un demandeur qui est une personne physique : le texte "Erfinder ist/sind d. Anmelder;" est ajouté sous "Das Recht auf das Patent ist auf den Anmelder übergegangen durch:..." dans le fichier inventor.pdf.

## 5.2 5.05 (SP4)

- ◆ Gestionnaire de serveur :
  - exportation et importation de la gestion des utilisateurs du serveur de production vers le serveur de démonstration ou le serveur de production d'une nouvelle installation propre ;
  - prise en charge d'une sauvegarde automatisée de la base de données de production lors de l'exécution dans un système client-serveur.
- ◆ Gestionnaire de fichiers : possibilité de créer un fichier de diagnostic pour faciliter les demandes d'assistance.
- ◆ Introduction d'infobulles pour l'affichage des libellés longs.
- ◆ Des corrections techniques mineures.

## 5.3 5.00 SP3

### Procédures EP

- ◆ Contient les changements de procédure découlant de la modification des règles 161 et 162 CBE ainsi que des règles concernant le dépôt de listage de séquences
- ◆ Modifications mineures de certaines fonctions et correction de quelques défauts
- ◆ Disponibilité, à compter du 1er juin, de l'Autriche en tant qu'office pour lequel le dépôt en ligne est activé

### Procédure PCT

- ◆ Procédure PCT actualisée et alignée sur la version client du PCT-SAFE (3.51.049.225) (1er avril 2011)
- ◆ Disponibilité, à compter du 1er juin, de l'Autriche en tant qu'office récepteur pour lequel le dépôt en ligne est activé

### Offices nationaux

- ◆ Intégration de toutes les procédures disponibles au 16 mai

### Perfectionnements techniques et mises à jour logicielles

- ◆ Actualisation des bibliothèques (FOP 0.20.5.18, OpenSSL 1.0.0.a, Firebird 2.1.3)
- ◆ Optimisation du chargement et de l'exécution des procédures
- ◆ Amélioration de l'exécution des commandes de l'interface PMS et enrichissement de leurs fonctionnalités
  - Disponibilité du formulaire de requête au format PDF
  - Prise en charge du format .net (cf. kit de développement PMS pour de plus amples informations)
- ◆ Gestionnaire de serveur : ajout de la possibilité d'exporter l'historique
- ◆ Pour rendre la procédure de mise à jour plus stable, toutes les procédures seront installées, mais seules celles qui sont utilisées seront activées. L'ensemble des procédures peuvent être activées ou désactivées à tout moment.

Les changements de procédure découlant de la modification des règles 161 et 162 CBE ainsi que des règles concernant le dépôt de listage de séquences, des modifications mineures de certaines fonctions et de la correction de quelques défauts sont les suivants :

### **EP(1001E2K)**

- ◆ Onglet "Documents", sous-onglet "Listage des séquences"

Les listages de séquences doivent être déposés sous la forme de fichiers conformes à la norme ST.25 de l'OMPI (le format PDF n'est plus obligatoire). La présentation et les messages concernant la sévérité ont été adaptés en conséquence.

- ◆ Onglet "Priorités"

Une copie des résultats de la recherche requis en vertu de la règle 141(1) CBE n'est pas nécessaire si elle est à la disposition de l'OEB et si elle doit être versée au dossier dans les conditions déterminées par le Président de l'OEB. L'Office européen des brevets versera au dossier d'une demande de brevet européen une copie des résultats de la recherche, telle que visée à la règle 141(1) CBE, exemptant ainsi le demandeur de produire ladite copie lorsque la priorité d'un premier dépôt antérieur effectué dans l'un des Etats suivants est revendiquée : les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et le Royaume-Uni.

### **EP(1200E2K)**

- ◆ Onglet "Phase EP"

Une case a été ajoutée pour permettre aux demandeurs de renoncer au droit de recevoir la notification émise en vertu des règles 161 et 162 CBE.

- ◆ Onglet "Documents", sous-onglet "Listage des séquences"

S'agissant des demandes internationales qui contiennent dans la description des listages de séquences déposés au titre de la règle 5.2 a) PCT, fournis à l'OEB agissant en tant qu'ISA au titre de la règle 13ter.1 a) PCT, ou mis à la disposition de l'OEB par un autre moyen, sous une forme lisible par ordinateur et conforme à la norme ST.25 de l'OMPI, les listages de séquences doivent obligatoirement satisfaire à la norme ST.25 de l'OMPI s'ils sont déposés lors de l'entrée dans la phase européenne. La présentation et les messages concernant la sévérité ont été adaptés en conséquence.

### **EP(1038)**

- ◆ Onglet "Documents"

Possibilité de joindre un document de renonciation dans la catégorie "Requêtes..." : "Renonciation à la notification émise au titre de la règle 161/162 CBE"

### **Autres changements**

- ◆ EP(1001E2K)

- La présentation de l'onglet "Demande divisionnaire" a été modifiée
- Lorsqu'une demande divisionnaire est déposée par renvoi à une demande internationale, les données concernant la demande internationale peuvent à présent être saisies dans l'onglet "Renvoi"
- La saisie des données concernant les pouvoirs généraux a été harmonisée avec le formulaire EP(1200E2K)

- ◆ EP(1200E2K)

- Onglet "Documents" : possibilité de joindre le nouveau type de document "Modifications manuscrites" sur l'écran "Documents supplémentaires"
- La réduction de la taxe de recherche (code 002) peut être saisie en EUR

- ◆ EP(1038)

- Possibilité de joindre un nouveau type de document dans la catégorie "Non publique..." pour demander à participer au programme "Patent Prosecution Highway"
- Possibilité de joindre un nouveau type de document concernant les "Modifications manuscrites" dans la catégorie "Modifications..."
- Possibilité de joindre un nouveau type de document dans la nouvelle catégorie "Observations de tiers..."
- La réduction de la taxe de recherche (code 002) peut être saisie en EUR

## 5.4 5.00 SP2

- ◆ Programme d'installation mis à jour
- ◆ Intégration de toutes les sous-versions et mises à jour précédentes depuis la version 5.00
- ◆ Compatibilité avec les systèmes d'exploitation Windows 64 bits
- ◆ Nouvelle version améliorée de PatXML (1.3.5, facultatif)
- ◆ Mise à jour des taxes PCT, avec barème des taxes au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- ◆ Changements d'ordre procédural faisant suite à la règle 141 CBE modifiée et à la nouvelle règle 70ter CBE
- ◆ Résolution de plusieurs problèmes et implémentation de plusieurs demandes de modification.

## 5.5 5.00

- ◆ Les formulaires 1001E (procédure EP) et 1200E (procédure euro-PCT), qui, à l'occasion de la mise en œuvre de la CBE 2000, avaient déjà été remplacés dans la version 4.0 respectivement par les formulaires 1001E2K et 1200E2K, ne sont plus installés avec la version 5.0.
- ◆ Compatibilité avec Windows 7 (32 bit)
- ◆ Les fonctions d'exportation ont été standardisées dans le gestionnaire de fichiers, le formulaire et le gestionnaire de serveur.
- ◆ Un utilisateur qui a été bloqué peut être réactivé par l'administrateur ou un autre utilisateur habilité à administrer les utilisateurs.
- ◆ Un certain nombre de problèmes rencontrés jusqu'à présent pour annexer des documents PDF ont été résolus : les fichiers PDF alternant les pages verticales et horizontales ou dont le format ne correspond pas exactement à du DIN A4, peuvent désormais être joints normalement aux demandes. De même, il est maintenant possible de joindre sans aucun problème des documents de priorité US certifiés.
- ◆ Les divergences dans le calcul des taxes lors de l'importation de formulaires ainsi que lors du rétablissement de formulaires au stade de projet ont été corrigées.
- ◆ En cas de signature de demandes au moyen d'une carte à puce ou d'un certificat logiciel, une fenêtre de message apparaît pendant la procédure de signature, informant l'utilisateur que la production des fichiers XML peut durer un certain temps et que le processus se déroule normalement en arrière-plan.
- ◆ La version 5.0 comprend le nouveau plugiciel OMPI du 1<sup>er</sup> octobre 2009, y compris un nouveau certificat OMPI.
- ◆ Nouvelle version améliorée de PatXML (1.3.4, facultatif)
- ◆ Client build 5.027
- ◆ Modifications des taxes et procédures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ou du 1<sup>er</sup> mai 2010 (Albanie) et des autres améliorations.

## 6 Problèmes connus, limitations

- ◆ Si vous utilisez des modèles personnalisés de versions antérieures du dépôt en ligne, certaines nouvelles caractéristiques ou certains débogages peuvent ne pas être disponibles. Nous recommandons de contrôler le modèle et de repartir sur la base des nouveaux modèles standards.
  - ◆ La visionneuse de signatures de l'OLF ne prend en charge que les versions suivantes de l'Acrobat Reader : 5.0 ou plus ; 6.01 ou plus ; 7.00 ou plus.
  - ◆ Il est conseillé de contrôler les messages de validation après avoir rempli un formulaire.
  - ◆ Dans quelques rares cas, l'installation sur certaines versions de Windows 7 et Vista pourra donner lieu au message d'erreur "Ce programme pourrait ne pas s'être installé correctement". Nous recommandons de toujours sélectionner l'option "Ce programme s'est installé correctement", afin de permettre la poursuite de l'installation.
  - ◆ L'interface "passerelle" PMS ne permet pas d'importer une description propre à l'utilisateur pour "autre document". Ceci n'occasionne toutefois aucun problème lors du traitement du document.
  - ◆ A l'issue de l'installation de V5SP3, les précédents Clients (V5, V5SP1, V5SP2) ne pourront plus se connecter au nouveau Serveur OLF V5SP3 via SOAP. Très peu d'utilisateurs devraient être affectés vu la faible utilisation de ce mode de connexion. Pour pallier à ce problème, il est recommandé d'appliquer une deux options ci-dessous :
    - Passer du mode de connexion SOAP à CORBA
    - Ou mettre à jour les Clients à la version V5SP3
- A noter que les utilisateurs avec une installation locale ne sont pas impactés par ce problème

## 7 Interface avec les systèmes de gestion de brevets

La version 5 du logiciel de dépôt en ligne contient une interface de service web permettant une interaction avec les systèmes de gestion de brevets (PMS). Pour qu'elle fonctionne, votre PMS doit être préparé :

- ◆ le PMS doit être capable de générer des demandes au format XML défini par l'OMPI à l'annexe F du PCT.
- ◆ le PMS doit pouvoir communiquer avec le service web du système de dépôt en ligne. Pour faciliter la mise en œuvre de cette extension spécifique du PMS, l'OEB a mis au point un "kit de développement pour PMS", disponible sur le site [www.epo.org](http://www.epo.org).

Pour effectuer des dépôts en mode de production depuis votre PMS via l'interface PMS du système de dépôt en ligne, vous devez faire certifier votre PMS par l'OEB. Pour en savoir plus sur la procédure d'obtention d'une certification, veuillez aller **Demander un brevet > Services en ligne > Dépôt en ligne > Interface PMS** sur le site <http://www.epo.org/>.